

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 21 JANVIER 2020 à 20 HEURES

**Présents : BISSAY Jean-Pierre – DUTEL Gérard –DUPUY Ghislaine –FRENEAT Joseph -REY Nicolas- DENIS Louis -VUILLEMIN Christophe COMBE Noël - DEVARENNE Catherine**

**Absentes excusées : DUTHEL Nicole. ROCHE Agnès**

Lecture de l'ordre du jour.

**TRAVAUX BAR AUBERGE :** Des devis ont été établis pour la réfection de la cuisine du bar auberge Monsieur le maire donne lecture des différentes propositions. Pour le poste pose de faïence le devis de l'entreprise RAFFIN Loïc s'élève à la somme H.T. de 4 549 euros pour le poste peinture 1 398 euros H.T. par l'entreprise MOURELON Yoann, pour la plomberie il s'élève à la somme de 1 366 euros H.T. par l'entreprise RAFFIN Gérard, pour le poste électricité présenté par l'entreprise MUSELLE Bertrand il s'élève à la somme de 2 332 euros H.T soit un total de 9 645 euros H.T.

Monsieur le Maire demande au conseil son avis, stipulant que ces travaux pourraient se faire fin février début mars 2020. Le conseil accepte que ces travaux se réalisent.

**VOIRIE :** Réception des travaux pour le chemin de l'auvergnat signée. Une réserve pour les pavés des trottoirs route de st Just et sur l'enrobé du chemin ont été notifiées sur le procès-verbal de réception

**Chemin de Régny :** une réfection sur le chemin de Régny a été effectuée le 21 janvier sur le chemin allant à la propriété Marcandier. Ce chemin étant propriété par moitié à la commune de Ste Colombe et à la commune de St Just la pendue , sa réfection et son financement ont été pris en charge par ces deux communes. Les travaux seront terminés lorsque les véhicules stockés sur le domaine public auront été évacués par la famille responsable de ce dépôt.

Le marquage au sol des parkings et places handicapés et arrêt minute sera fait fin janvier si le temps le permet.

**BATIMENTS COMMUNAUX** : Le SAGE rendra son rapport sur le bâtiment Vial en février 2020.

*SALLE ANIMATION RURALE* : L'entreprise RAFFIN Gérard doit venir vérifier le chauffage qui a quelques défaillances.

**GUIRLANDES LUMINEUSES** : Suite au prêt de trois guirlandes reconditionnées par l'entreprise Créa Light pendant les fêtes de Noël le conseil accepte de les acheter au tarif de 100 euros pièce.

**LOCATIONS JARDINS COMMUNAUX ANNEE 2020** : Le conseil décide des tarifs suivants : 50 euros pour les jardins de la cure à Monsieur et Madame VERICEL et à Monsieur et Madame DOS SANTOS.

**TRANSPORTS SCOLAIRES DU RPI STE COLOMBE/ST CYR** : Actuellement les écoles sont desservies par trois cars. Le Conseil Départemental désire que ces transports ne s'effectuent qu'avec un car à la rentrée prochaine. Le conseil refuse cette possibilité et a demandé une entrevue avec les Maires de Ste Colombe, St Cyr, un responsable transports scolaires du conseil départemental et Madame Chaverot, vice-présidente du conseil départemental.

**SUBVENTION COMITE DES FETES** : Le Comité des fêtes sollicite une subvention pour les 50 ans de cette société. Le conseil décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros avec la gratuité de la salle. Chauffage et nettoyage de la salle payants.

**FOURNITURES RECYCLABLES (verres)**: Le conseil va réfléchir sur la possibilité de faire des commandes groupées avec les différentes associations.

**PERMIS CONSTRUIRE POULAIN EXTENSION ELECTRIQUE** : L'extension aérienne a un coût de 2 515 euros et pour un réseau enterré un coût de 4 090 euros  
Dans un souci d'équité le conseil retient le réseau aérien

**TOURS DE GARDE :**

Dimanche 15 mars : 8 h 10 h 30 : BISSAY JP – DEVARENNE Cathy – REY N

10 h30 13 h : DENIS L – COMBE N – ROCHE A

13 H – 15 h 30 : DUTEL G – FRENEAT J DUTHEL N

15 H 30 - 18 H : DUPUY G – VUILLEMIN C - BISSAY JP

Si deuxième tour prévoir catherine en fin de journée.

**QUESTIONS DIVERSES** : La cérémonie des anciens d'AFN aura lieu le dimanche 22 mars à 11 h 45 devant le Monument aux Morts.

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de paiement pour le SDIS(service départemental d'incendie et de secours) pour l'année 2020 qui s'élève à la somme de 8 822 euros.

Monsieur le Maire présente au conseil le dossier de demande de permis d'aménager pour l'aménagement privé de 4 lots constructibles au lieu-dit Bouchouchette. Les personnes intéressées peuvent se renseigner en Mairie.

Prochaine réunion jeudi 5 mars à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h.